

**LE 12 SEPTEMBRE : CONTRE LA LOI TRAVAIL « MACRON/PHILIPPE »
LES VICTIMES DE L'AMIANTE SERONT DANS LES MANIFESTATIONS, SOLIDAIRES
DE TOUS CEUX QUI N'ENTENDENT PAS SE LAISSER PLUMER SANS BRONCHER**

Les victimes de l'amiante sont pour l'essentiel des retraités. Elles ont eu à faire face, durant leurs carrières professionnelles, aux dures réalités de l'exploitation capitaliste mises en œuvre par des dirigeants patronaux qui n'ont pas hésité à les exposer à un cancérigène mortel, au nom de la rentabilité et du profit. Aujourd'hui encore avec leurs associations, elles s'efforcent de faire respecter leurs droits de victimes remis continuellement en cause par les pouvoirs publics et des juridictions aux ordres des puissants.

Comment pourrions-nous accepter sans broncher de voir remettre en cause les « conquises » de nos luttes contenues dans le code du travail ?

De fil en aiguille, pour répondre aux exigences du MEDEF, les gouvernements successifs s'efforcent de « détricoter » le contenu du code du travail. Le code du travail est aussi une protection santé des salariés même si aujourd'hui celle-ci a trouvé ses limites avec l'empoisonnement par l'amiante et la silicose.

Si nous ne sommes plus des « actifs », nos enfants et petits enfants (quand ils ont la chance d'avoir un emploi !) subiront de plein fouet

- La démolition des conventions collectives au profit d'accords d'entreprises qui leurs seront moins favorables
- Les modifications de leur contrat de travail, proposées par l'employeur, qu'ils ne pourront plus contester.
- Le barème obligatoire des indemnités pour les dommages et intérêts en cas de licenciement illégal.
- La fusion des instances représentatives du personnel.
- La restriction sur les tribunaux des prud'hommes pour un jour les supprimer et aussi dans le collimateur la suppression des TASS.
- La pression sur les juges pour diminuer les indemnités et le préjudice d'anxiété.
- La suppression du doublement des indemnités de licenciement en cas de maladie professionnelle (Loi Macron 01/01/2017).

Cette panoplie de mesures antisociales, ne fera qu'aggraver leur vie au travail et un marché de l'emploi déjà gangrené par la précarité. Hors de question de les laisser seuls s'y opposer, d'autant que dans un tel contexte, il serait plus difficile de faire reconnaître une maladie professionnelle et par la suite, la faute inexcusable de l'employeur. Que dire alors du procès pénal des empoisonneurs que nous appelons tous de nos vœux ! Si des organisations syndicales considèrent qu'il est urgent d'attendre, d'autres sonnent le tocsin et appellent aux grèves et manifestations le MARDI 12 SEPTEMBRE, dans toute la France.

La CAVAM et ses associations prennent leurs responsabilités et appellent leurs adhérents à participer à ces rassemblements.

Pour la CAVAM et le CAPER NORD ISERE, les reculs sociaux sont ni négociables, ni amendables : ils se combattent sur les lieux de travail et dans la rue, par les grèves et les manifestations.

MARDI 12 SEPTEMBRE 2017

Nous vous invitons à venir manifester avec nous

Merci de consulter la presse pour plus d'information sur le rassemblement.